

j'espère que mes honorables collègues limiteront leurs demandes le plus possible.

J'ai l'honneur de déposer les documents suivants :

1. Le traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919;

2. Le protocole supplémentaire au traité de paix, signé à Versailles le 28 juin 1919;

3. La convention entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique et la France et l'Allemagne, concernant l'occupation militaire des provinces rhénanes, signée à Versailles le 28 juin 1919;

4. La déclaration des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France, relativement à l'occupation des provinces du Rhin, du 16 juin 1919;

5. La réponse des puissances alliées et associées aux observations de la délégation allemande sur les conditions de la paix, 16 juin 1919;

6. Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et la Pologne, signé à Versailles le 28 juin 1919.

Les documents que j'ai déposés sur les bureaux de la Chambre et dont les députés peuvent se procurer des exemplaires, nous ont été fournis par le gouvernement du Royaume-Uni. Nous avons été informés que nombre d'exemplaires avaient été préparés pour l'usage du parlement anglais et autres fins et nous avons profité de cette circonstance pour en obtenir une quantité suffisante pour le Canada.

Il y a deux textes officiels du traité, l'un en français et l'autre en anglais. Par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat pour les colonies, lord Milner, je me suis efforcé d'obtenir du gouvernement français cinq cents exemplaires du traité en français. Mais je n'ai réussi à obtenir qu'un seul exemplaire français de chacun des documents que je viens de mentionner.

J'ai donc l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Les textes anglais et français du traité de paix;

Le protocole en anglais et en français;

La convention concernant l'occupation militaire des provinces rhénanes, en français et en anglais;

La lettre au président de la délégation allemande, qui accompagne la réponse des puissances alliées et associées, en français et en anglais;

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le

Japon et la Pologne, signé à Versailles le 28 juin 1919, en français et en anglais.

COMITES SPECIAUX PERMANENTS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Par suite d'une erreur, le nom de M. Meighen a été oublié sur la liste des membres qui doivent former un comité spécial chargé de préparer, sous le plus court délai possible, la liste des députés devant faire partie des comités spéciaux de cette Chambre, en conformité de l'article 10 des règlements. J'ai l'honneur de proposer:

Que le nom de M. Meighen soit ajouté au comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 10 du règlement.

La motion est adoptée.

FAUSSES INSCRIPTIONS SUR LES CONTROLES DU CORPS EXPEDITIONNAIRE.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je désire signaler à l'attention du ministre de la Milice un article publié dans le "Citizen" d'Ottawa de ce matin, au sujet d'une déclaration faite par M. McMillan, le fils d'un de nos anciens collègues, à l'effet que les bordereaux de paie contiennent les noms de trente mille soldats qui ne se sont jamais enrôlés et qui ont coûté au pays 30 millions de dollars. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette déclaration, mais je désire savoir si elle est parvenue à la connaissance du ministre.

Major général MEWBURN (ministre de la Milice): J'en ai pris connaissance pour la première fois en lisant l'article en question, ce matin.

Je ne puis y ajouter la moindre foi. Elle me paraît entièrement erronée.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par S. Exc. le Gouverneur général, à l'ouverture de la session.

M. WHIDDEN: Je propose que la Chambre présente à Son Excellence le Gouverneur général une humble adresse la remerciant du discours qu'il lui a plu de faire aux deux Chambres du Parlement.

Monsieur l'Orateur, au moment de proposer le vote d'une adresse en réponse au discours du trône, je suis très sensible, on voudra bien me croire, à l'honneur qui m'est fait de collaborer à la délibération de questions d'importance aussi vitale que celles inscrites au programme de la présente session.